Commune de Vresse-Sur-Semois

CONVOCATION DU CONSEIL COMMUNAL

Extrait du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

Article L1122-11 - Le conseil s'assemble toutes les fois que l'exigent les affaires comprises dans ses attributions, et au moins dix fois par an.

Lorsqu'au cours d'une année, le conseil s'est réuni moins de dix fois, durant l'année suivante, le nombre de conseillers requis à l'article 1122-12, alinéa 2, pour permettre la convocation du conseil est réduit au quart des membres du conseil communal.

Article L1122-12 - Le conseil est convoqué par le collège communal. Sur la demande d'un tiers des membres en fonction, le collège communal est tenu de le convoquer aux jour et heure indiqués.

Article L1122-13 - §1er. Sauf les cas d'urgence, la convocation se fait par écrit et à domicile au moins sept jours francs avant celui de la réunion ; elle contient l'ordre du jour. Ce délai est toutefois ramené à deux jours francs pour l'application de l'article L1122-17, alinéa3. Les points de l'ordre du jour doivent être indiqués avec suffisamment de clarté.

§2. Pour chaque point de l'ordre du jour, toutes les pièces s'y rapportant sont mises, à la disposition, sans déplacement, des membres du conseil communal dès l'envoi de l'ordre du jour. Le règlement d'ordre intérieur visé à l'article L1122-18 peut prévoir que le secrétaire communal ou les fonctionnaires désignés par lui fournissent aux conseillers qui le demandent des informations techniques au sujet des documents figurant au dossier ; dans ce cas, le règlement d'ordre intérieur détermine également les modalités suivants les quelles ces informations techniques seront fournies.

Article L1122-14 - Les lieu, jour, heure et l'ordre du jour des séances du conseil communal sont portés à la connaissance du public par voie d'affichage à la maison communale, dans les mêmes délais que ceux prévus aux articles L1122-13, L1122-23 et L1122-24, alinéa 3, relatifs à la convocation du conseil communal.

La presse et les habitants intéressés de la commune sont, à leur demande et dans un délai utile, informés de l'ordre du jour du conseil communal, moyennant éventuellement paiement d'une redevance qui ne peut excéder le prix de revient. Ce délai utile ne s'applique pas pour des points qui sont ajoutés à l'ordre du jour après l'envoi de la convocation conformément à l'article

L1122-12.

Le règlement d'ordre intérieur peut prévoir d'autres modes de publication.

Article L1122-15 – Le bourgmestre ou celui qui le remplace préside le conseil. La séance est ouverte et close par le président.

Article 1122-17 – Le conseil ne peut prendre de

Vresse-sur-Semois, le18 janvier 2023

Madame,

Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous inviter à participer à la séance du Conseil Communal qui aura lieu **le JEUDI 26 JANVIER 2023 à 20h00 en la salle des fêtes de Sugny, place Saint Martin.**

Ordre du jour :

Séance publique

1. Accueil Temps Libre : rapport activités 2021 – 2022 et plan d'actions 2022 - 2023
2. Patrimoine : vente parcelle communale : rue de la Chapelle Vresse / approbation acte
3. Patronymie ; change de nom de rue Orchimont / partie rue d'angleterre
4. Patronymie : Alle : attribution nom de rue à une portion de rue
5. Supra-communalité : approbation convention prolongation
6. Patrimoine : mise à disposition locaux pour la mise en place de soins psychologiques : approbation convention
7. Fabrique Eglise Laforêt – Membre – Vresse ; approbation compte 2021
8. Fabrique Eglise Orchimont : modifications budgétaires : approbation
9. Fabrique Eglise Nafraiture : approbation budget 2023
10. Travaux : acquisition bras faucheur débroussailleur : approbation cahier des charges et fixation mode de marché
11. Travaux forestiers : approbation devis 2023
12. Travaux forestiers : approbation cahier des charges et fixation du marché.
13. Plan de déploiement de bornes électriques : validation emplacements
14. Vote motion demandant la libération de M. Olivier Vandecasteele
15. Entretien M. Dassonville, chef de corps de la Zone de Police

Huis clos

1. Ratification désignation enseignants temporaires

Par le Collège,

Le directeur général — Le bourgmestre

Dominique Leduc — Arnaud Allard

SEANCE DU JEUDI 26 JANVIER 2023 A 20 H 00 EN LA SALLE DE SUGNY

1. ACCUEIL TEMPS LIBRE / RAPPORT ACTIVITES 2021 – 2022 ET PLAN ACTIONS 2022 – 2023

La CCA a arrêté le rapport d'activités 2021 – 2022 et le plan d'action 2022 – 2023 de l'Accueil Temps Libre. Comme le prévoit le décret, le Conseil communal est invité à en prendre connaissance.

2. PATRIMOINE . VENTE PARCELLE COMMUNALE / RUE DE LA CHAPELLE A VRESSE /APPROBATION PROJET ACTE

Le 28 janvier 2021, le Conseil communal émettait un avis favorable de principe à la vente d'une parcelle de 30 ca sise dans la rue de la Chapelle à Vresse.
L'enquête publique n'a donné lieu à aucune remarque ni réclamation ; le Conseil peut donc examiner et approuver le projet d'acte de vente

3. PATRONYMIE /CHANGEMENT DE NOM / PARTIE RUE D'ANGLETERRE A ORCHIMONT

La rue d'Angleterre à Orchimont compte un petit appendice où se trouvent 6 chalets. Il conviendrait d'attribuer un nom de rue à cette portion ; le conseil est invité à réfléchir à la proposition de « rue des Pachis »

4. PATRONYMIE / ATTRIBUTION NOM DE RUE / ALLE

A Alle, une petite rue relie la rue Saint Maur à la rue des Perlins. Il conviendrait d'attribuer un nom à cette rue.
Propositions : Champ de la Soret ou chemin des Marroniers.

5. SUPRA COMMUNALITE / APPROBATION CONVENTION PROLONGATION

Le 8 décembre 2021, dans le cadre de l'appel à projets du Gouvernement wallon en soutien au développement des politiques supra communales visant à objectiver la répartition équitable des moyens financiers, à s'inscrire dans une logique de mutualisation et d'économies d'échelles et d'identifier des objectifs clairs et prioritaires, le Conseil communal approuvait la convention visant à formaliser la collaboration des différentes communes partenaires en vue de développer une politique supra-communale sur l'arrondissement de Dinant. C'était une initiative du Bureau Economique de la Province
Cette convention courait jusqu'au 31 décembre 2022 ; Il est proposé au Conseil d'approuver sa prolongation jusqu'au 31 décembre 2023

6. PATRIMOINE / MISE A DISPOSITION LOCAL POUR LA MISE EN PLACE DE SOINS PSYCHOLOGIQUES : APPROBATION CONVENTION

Dans le cadre du projet « Psynam », il est possible d'accueillir les services d'un(e) psychologue dans notre commune. Ce praticien est toutefois à la recherche d'un local disponible où il pourrait recevoir les patients.
Une proposition : le local dans la « boissellerie » sur l'espace Cognaut ; une convention de mise à disposition de ce local est soumis à votre délibération.

7. FABRIQUE EGLISE LAFORET – VRESSE – MEMBRE / APPROBATION COMPTE 2021

Le Conseil communal est invité à approuver le compte 2021 de la FE de Laforêt-Membre-Vresse. Ce compte présente un boni de 18 257.80 euros. 34 234.97 euros de recettes et 15 977.17 euros de dépenses. La part communale est de 12 950.39 euros

8. FABRIQUE EGLISE ORCHIMONT / MODIFICATIONS BUDGETAIRES / APPROBATION

Le 20 octobre dernier, le conseil communal approuvait le budget 2023 de la Fabrique d'église d'Orchimont ;
Il se résumait comme suit :

Recettes et dépenses :	8 827.00 €
Part communale :	5 217,63 €

Le Conseil de Fabrique a adopté des modifications budgétaires soumises à l'approbation du Conseil communal

- Le montant des charges nettoyeuses en D25 passe à 700 euros (550 euros pour la nettoyeuse et 150 euros pour la lingère),
- Le montant en D50N ne concerne pas les déplacements du célébrant mais le déplacement de la nettoyeuse ALE (charge obligatoire) reste à 220 euros
- Qu'étant donné les prix de l'énergie, le budget pour l'électricité passe de 550 euros à 900 euros (D05).

La part communale est de 5 992.63 euros au lieu de 5 217,63 €
Les dépenses et les recettes sont de 9 602.00 euros au lieu de 8827.00 euros

9. FABRIQUE EGLISE NAFRAITURE / APPROBATION BUDGET 2023

Le 23 août 2022, le Conseil de Fabrique de Nafraiture approuvait son budget 2023 résumé comme suit :
Recettes et dépenses : 27 743,84 €
Part communale : 19 361, 60 €

Le Conseil communal est invité à examiner ce budget ainsi que les échanges entre le Conseil de Fabrique et notre Directeur financier.

10. CSC2022-37/809 Acquisition d'un bras faucheur-débroussailleur.

Vu le mauvais état du bras faucheur-débroussailleur actuel, il est proposé au Conseil d'examiner et d'approuver le cahier des charges relatif à l'achat d'un bras faucheur-débroussailleur.
L'estimation de l'acquisition est calculée à 69.999,99€ TVAC et le mode de marché proposé est la procédure négociée sans publication préalable.

11. INVESTISSEMENT EN FORET / APPROBATION DES PROJETS 2023

Le département Nature et Forêts à Bièvre a rédigé la liste des investissements qu'il préconise en forêt communale.
Sous forme de devis, ils sont soumis à votre approbation et portent sur :

Devis SN/921/1/2023	Préparation de terrains et plantations	60.664,38€
Devis SN/921/2/2023	Regarnissages	6.757,20€
Devis SN/921/3/2023	Dégagements	29.521,85€
Devis SN/921/4/2023	Elagages a 2,20m et tailles de formations	52.813,44€
Devis SN/921/5/2023	Travaux de voirie	238.906,88€
Devis SN/921/6/2023	Protection contre le gibier (à charge des chasseurs)	28.985,64€
Devis SN/921/7/2023	Lutte sanitaire - invasives	15.115,60€

Le Conseil prendra note que toutes ces sommes ne sont pas à inscrire au budget extraordinaire : il faut tenir compte qu'une part sera réalisée en régie et donc sera prévue dans la masse salariale du budget ordinaire.

12. TRAVAUX FORESTIERS / PLANTATIONS et TRAVAUX CONNEXES 2023 / Fixation des conditions du marché

Une fois l'approbation des projets de devis pour investissements en matière forestière par le Conseil Comunal, vous êtes invité à présent à arrêter les conditions du marché pour cette partie de l'investissement 2023.
s'agit d'un marché de service qui comprend donc les travaux de plantations (fourniture, plantation, préparation de terrain quand c'est nécessaire et dégagement des plants la première année) pour lequel une dépense estimée à 18.995,90€ HTVA serait nécessaire.
En fonction de quoi, c'est le mode de marché par procédure négociée sans publication préalable qui vous est proposé.

13. PLAN DE DE DEPLOIEMENT DE BORNES ELECTRIQUES / VALIDATION EMPLACEMENTS

Le gouvernement wallon souhaite amplifier le déploiement d'infrastructures de rechargement pour véhicules électriques sur le domaine public par les pouvoirs locaux.
Le BEPN et l'ADL ont travaillé sur le dossier et propose les sites suivants :

- Vresse_30 : sur le parking de la locomotive
- Vresse_31 : à Membre sur le parking près du troquet plage
- Vresse_32 : à Bohan derrière l'église près de la cabine électrique
- Vresse_396 : à Laforêt près de la brasserie du Simonis
- Vresse_397 : près de la passerelle de Mouzaive

Ces propositions tiennent compte des différents impondérables imposés, notamment, par le réseau électrique.

Il conviendra également de désigner l'Agence de Développement Territorial comme autorité responsable pour la mise en concession des bornes sur le territoire supra-communal

14. VOTE MOTION LIBERATION M. VANDECASTEELE

Le Conseil communal de Tournai a approuvé une motion sollicitant la libération de M. Olivier Vandecasteele condamné à une peine de 28 ans de prison en Iran. Même si l'on sait que l'impact d'une telle motion est relativement faible à ce niveau, il parait important de soutenir une telle action en votant la motion.

15. POLICE / RENCONTRE AVEC M. DASSONVILLE, CHEF DE CORPS

Comme il l'a fait il y a quelques années, M. Dassonville, chef de corps de la zone de Police Houille Semois, viendra à la rencontre du Conseil communal afin de débattre du fonctionnement de la Zone, de ses objectifs.